

Réf: Dossier 157357

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE DE COURTAGE MIRABELLE
ASSURANCES »

Siège Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
SAGUIDIBA PRES DU COMISSARIAT DU 16ème
ARRONDISSEMENT, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31/10/2022 , et enregistrés au CEPICI le 07/11/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE COURTAGE

MIRABELLE ASSURANCES »

Objet : ASSURANCES

- Et pour la réalisation de l'objet social :
 - - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
 - - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
 - - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
 - - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
 - - et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
SAGUIDIBA PRES DU COMISSARIAT DU 16ème
ARRONDISSEMENT, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) Mme GUEDE ARIANE ZOLEBA HERVEE

(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-06319 du 09/12/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°61496/GTCA/RC/2022 du 09/12/2022

